

Ressources Humaines

REF : DRH2016001

Signataire : RD/AD

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Personnel communal : modification du tableau des effectifs

EXPOSE :

Dans le cadre de l'évolution des besoins des services communaux et des modifications statutaires , il vous est soumis la modification du tableau des effectifs. Le tableau des effectifs est le recensement des postes budgétairement financés sur lesquels le Maire a la possibilité de recruter. Il est établi par filières, cadres d'emplois et grades et fait figurer le nombre de postes budgétaires et le nombre de postes pourvus.

64 postes sont laissés vacants suite à mutation, détachement ou départ en retraite, auxquels s'ajoutent les changements de poste et les évolutions de carrière dont près d'une centaine de changements de grade par avancement ou promotion interne. Les mobilités internes, qui peuvent impliquer des changements de filières, les recrutements, qui peuvent se faire sur des grades différents de celui qui occupait le poste jusqu'alors, les avancements de grade ou des promotions internes dont bénéficient les agents durant l'année comme les réussites aux concours induisent des changements de grade et nécessitent que le tableau des effectifs soit modifié en conséquence, afin de permettre les recrutements et évolutions de carrière qui en découlent.

Les modifications qui vous sont proposées représentent 128 transformations de postes, qui sont obtenues en créant d'un côté 128 postes dans certains grades et en en supprimant autant dans d'autres. Le nombre de postes budgétaires de la collectivité reste stable à 1811 unités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications apportées au tableau des effectifs de la ville d'Aubervilliers.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2016001

Signataire : RD/AD

OBJET : Personnel communal : modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant l'évolution des besoins des services communaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 avril 2015

Considérant qu'il convient d'apporter au tableau des effectifs les modifications suivantes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE : la suppression des 128 emplois suivants :

- 3 attachés principaux
- 3 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe
- 2 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
- 7 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 34 adjoints administratifs de 2^{ème} classe
- 2 ingénieurs principaux
- 1 technicien principal de 1^{ère} classe
- 6 agents de maîtrise
- 3 adjoints techniques de 1^{ème} classe
- 1 éducateur de jeunes enfants principal
- 9 ATSEM de 1^{ère} classe
- 2 psychologues de classe normale

- 1 technicien paramédical de classe supérieure
- 2 auxiliaires de puéricultures principaux de 2^{ème} classe
- 9 auxiliaires de soins de 1^{ère} classe
- 1 éducateur des APS principal de 1^{ère} classe
- 1 opérateur qualifié
- 1 attaché de conservation
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 animateur principal de 1^{ère} classe
- 3 animateurs
- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 chef de police municipale
- 10 apprentis
- 20 contrats uniques d'insertion
- 1 directeur administratif de centre de santé
- 1 directeur de centre social
- 1 directeur des affaires culturelles

DECIDE : la création des 128 emplois suivants :

- 2 administrateurs
- 4 directeurs
- 3 attachés
- 9 rédacteurs
- 5 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 22 adjoints administratifs de 1^{ère} classe
- 2 ingénieurs
- 1 technicien
- 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 8 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 21 adjoints techniques de 2^{ème} classe
- 4 assistants socio-éducatifs

- 3 éducateurs de jeunes enfants
- 3 ATSEM principaux de 2^{ème} classe
- 1 agent social principal de 2^{ème} classe
- 2 agents sociaux de 1^{ère} classe
- 8 agents sociaux de 2^{ème} classe
- 1 médecin de 2^{ème} classe
- 1 technicien paramédical de classe normal
- 2 auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe
- 5 auxiliaires de soins principaux de 2^{ème} classe
- 1 éducateur des APS
- 1 opérateur principal
- 1 assistant de conservation de 2^{ème} classe
- 4 animateurs principaux 2^{ème} classe
- 10 adjoints d'animation de 2^{ème} classe
- 2 brigadiers chef principaux

APPROUVE : le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG